

RESULTATS DE L'APPEL A PROJET
« COMMERCE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

- **Développement durable, la démonstration par l'exemple d'une boutique témoin.**

Intitulé du projet : Développement durable, la démonstration par l'exemple d'une boutique exemplaire

Organisme porteur du projet : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme – Service commerce

Adresse : 52-74 rue Barthélémy de Laffemas - BP 1023 - 26010 Valence cedex

Nom et prénom du représentant du porteur du projet : Jean-Marie BUSSEUIL, Président

Dossier suivi par : Chantal Genevois, responsable du service commerce de la CCID ou Pascaline CHAUVIN – conseillère commerce - Email : c.genevois@drome.cci.fr - Téléphone : 04.75.75.70 34 - Télécopie : 04.75.75.87.02 ou mail : p.chauvin@drome.cci.fr – Téléphone : 04.75.26.26.21.- Télécopie : 04.75.26.24.89.

1 - Description du projet

La boutique exemplaire est un outil de démonstration des pratiques de développement durable que les commerçants peuvent adopter :

1. économies d'énergie : éclairage performant (meilleure mise en valeur du commerce et économie d'énergie), climatisation et chauffage gérés de manière optimale
2. accessibilité aux personnes à mobilité réduite : largeur de porte, comptoir adapté, etc.
3. réduction de l'impact environnemental des outils de marketing : sacs réutilisables, communication dématérialisée (économies financières et réduction d'utilisation de papier)
4. gestion du personnel : document unique, entretiens annuels
5. empreinte environnementale : gestion des déchets, réduction de consommation d'eau, choix de produits d'entretien, etc.

Ces 5 axes seront détaillés sur la boutique exemplaire par le biais :

- des explications fournies par les conseillers commerce de la CCI de la Drôme,
- de kakémonos pour un premier niveau d'information (moyens mis en œuvre et intérêt),
- de flyers conçus comme autant d'aide-mémoire pour les commerçants (synthèse de toutes les bonnes pratiques et des moyens de réalisation),
- de PLV explicatives,
- de témoignages filmés de commerçants déjà engagés dans des pratiques de développement durable et d'agences spécialisés ; présentés sur un écran.

2 - Les bonnes pratiques promues dans la boutique exemplaire : innovation, reproductibilité et adaptabilité :

La boutique exemplaire, mise en œuvre par la CCI de la Drôme, est **innovante** dans la mesure où elle :

- regroupe en un seul lieu les différents aspects du développement durable appliqué au commerce,
- prend en compte la totalité des moyens mis en œuvre par un commerçant pour faire fonctionner son entreprise.

Les bonnes pratiques promues sur la boutique exemplaire sont **reproductibles** :

- elles ont été conçues à partir de l'observation des besoins des commerçants de proximité et des moyens qu'ils peuvent mobiliser (temps et finances) pour les mettre en pratique. Elles sont, de fait, **adaptables** à la plupart des commerces de proximité.
- elles sont présentées de telle façon que les commerçants peuvent se les approprier simplement et devenir eux-mêmes vecteurs d'opinion. Par ailleurs, les unions commerciales de la Drôme sont impliquées dans la conception et la promotion de ces bonnes pratiques.

Ces bonnes pratiques **s'inscrivent dans un projet global de développement** du commerce de proximité en Drôme. Elles concourent :

- à la réduction des charges financières des commerçants (économies d'énergie, etc.),
- à une meilleure attractivité des commerces (qualité de l'éclairage, outils de marketing mieux ciblés, etc.),
- à l'amélioration de l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite, à une meilleure gestion des salariés des commerçants,
- à la mutualisation des moyens des commerçants à l'échelle des pôles commerciaux en faisant la démonstration de l'intérêt des actions collectives en matière d'achats groupés ; que ce soit des achats de biens (sacs réutilisables par exemple) ou de services (agence de communication).

Le service commerce de la CCID a intégré ces pratiques dans chacun des projets qu'il mène au profit des commerçants : démarche qualité et de progrès, prévention des difficultés des entreprises, accompagnement aux projets de développement des entreprises, etc.

2 - Le calendrier de réalisation

Date	Actions	moyens
Avril à septembre 2010	Préparation du projet : <ul style="list-style-type: none"> - conception et fabrication de la boutique - conception et fabrication des outils de communication utilisés dans la boutique exemplaire - campagne de communication 	conseillers commerce CCID et prestataires extérieurs
15 -17 octobre 2010	Animation de la boutique témoin lors du salon du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - explications à propos des pratiques illustrées dans la boutique exemplaire (moyens mis en œuvre, coûts, incidence sur l'attractivité commerciale et bénéfice financier pour l'entreprise), - distribution de flyers aide mémoire destinés aux commerçants, - réalisation sur place par les commerçants d'auto-diagnostics développement durable, - distribution de sacs réutilisables Mon commerçant mon environnement. 	conseillers commerce CCID
2011 - 2012	Utilisation de la boutique exemplaire lors d'autres manifestations – accompagnement des commerçants dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de développement durable	CCI de la Drôme

3 - Les résultats obtenus, les indicateurs de performance, l'évaluation :

L'évaluation de ce projet sera mesurée au regard de la mise en œuvre des bonnes pratiques par les commerçants drômois. Les indicateurs suivants seront utilisés :

- nombre de passages sur la boutique exemplaire,
- nombre d'auto diagnostics réalisés par les commerçants,